REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026089-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-089

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 24 août 2026.

Mme Hélène PLOUVIER expose,

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1er juillet 2022, relative au déroulement du conseil municipal, il lui est demandé d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 24 août 2026 qui a été adressés à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, par mail le 02 novembre 2026.

Délibération votée à 17 pour et 6 abstentions (Mmes Odile VIX et Karen TAPPAZ, MM. Alexis VIDONNE, Francis MARCHAL, Jean-Luc ARCADE et Christian SERVAGE).

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Mme Hélène PLOUVIER.